



PARLONS Régime de retraite



Dixième anniversaire du bulletin *Parlons régime de retraite*

L'année 2009 marque le dixième anniversaire du bulletin *Parlons régime de retraite*. Tous les membres de l'équipe du bulletin sont des participants au Régime et aimeraient profiter de l'occasion pour vous communiquer les commentaires que nous avons recueillis depuis les dix dernières années. Voici des mesures que vous et moi pouvons prendre pour faciliter

le traitement du premier versement des prestations de retraite ou des prestations de survivant.

EXAMINEZ VOTRE RELEVÉ PERSONNEL DE PRESTATIONS DE RETRAITE ANNUEL ET RETOURNEZ VOS FORMULAIRES

Pour vous assurer qu'il n'y ait aucune interruption entre votre dernier chèque de paie et le premier versement de vos prestations de retraite, examinez les renseignements qui figurent dans *Votre relevé personnel de prestations de retraite* émis chaque année afin de déterminer s'ils sont exacts, puis envoyez les documents relatifs à votre retraite dès que vous les aurez remplis.

METTEZ À JOUR VOS BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS DU RÉGIME

Assurez-vous de garder à jour l'information relative à vos bénéficiaires et tenez-vous au courant de vos survivants admissibles.

Votre conjoint ou conjoint de fait a droit aux prestations de survivant en vertu du Régime; vous n'avez donc pas besoin de l'ajouter comme bénéficiaire.

Les enfants à votre charge pourraient avoir droit aux prestations de survivant en vertu du Régime. Si vous voulez faire en sorte que vos enfants reçoivent des prestations de retraite à votre décès, indiquez leurs noms sur votre formulaire de désignation d'un bénéficiaire.

REMPLISSEZ UN FORMULAIRE DE DÉCLARATION RELATIVE AU RÉGIME DE RETRAITE AGRÉÉ

Si vous touchez une pension de Postes Canada ou d'un employeur lié, vous devez le déclarer. Un employeur lié désigne un employeur qui, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, a un lien de dépendance avec Postes Canada, ce qui comprend la fonction publique fédérale, les sociétés d'État et les employeurs pour lesquels les prestations de retraite sont tirées du Trésor du gouvernement du Canada ou par un agent de Sa Majesté du chef du Canada.

Vous ne pouvez pas participer au Régime si vous touchez actuellement une prestation de retraite de Postes Canada ou d'un employeur lié. Si vous recevez actuellement des prestations d'un employeur lié, vous devriez communiquer avec le Centre du régime de retraite pour l'aviser de votre situation.

suite en page 2

Restrictions

Dans cette publication, le terme Régime désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements sur les termes utilisés dans cette publication, veuillez consulter le site www.retraitescp.com. Vous trouverez également des précisions dans *Votre relevé personnel de prestations de retraite* et dans *Votre livret d'information*.

Afin de faciliter la lecture de cette publication, le genre masculin est utilisé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Index

Dixième anniversaire
du bulletin *Parlons
régime de retraite* 1

Faites nous part de
vos suggestions 2

Rendement des
placements pour la
période du 1^{er} avril
au 30 juin 2009 3

Résultats des élections
du Conseil consultatif
des pensions 2009

Aucun changement au
taux de cotisation de
l'employé en 2010

Vos questions 4

Faites nous part de vos suggestions

Dixième anniversaire du bulletin
Parlons régime de retraite
continué de la page 1

METTES À JOUR VOTRE ÉTAT MATRIMONIAL

Si vous vous mariez ou si vous vivez dans une union de fait, votre conjoint ou votre conjoint de fait a droit aux prestations de survivant. Assurez-vous de mettre votre état matrimonial à jour.

À la rupture d'une relation (séparation ou divorce), vos prestations de retraite pourraient être comprises dans l'entente de règlement concernant vos biens. Pour éviter tout retard dans le traitement de vos prestations de retraite à votre départ à la retraite, faites parvenir une copie certifiée des ententes, des ordonnances de la cour et des autres documents pertinents au Centre du régime de retraite. Si vous ne divorcez pas de votre conjoint, votre accord de séparation devrait préciser le traitement des prestations du survivant pour garantir que la bonne ou les bonnes personnes reçoivent ces prestations.

METTES À JOUR VOTRE ADRESSE

Assurez-vous de garder votre adresse à jour pour continuer à recevoir toutes les communications importantes au sujet du Régime, y compris *Votre relevé personnel de prestations de retraite*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour obtenir un formulaire *Désignation du ou des bénéficiaires*, consultez le site Web www.retraitecp.com ou communiquez avec un représentant du Centre du régime de retraite au 1 877 480 9220 (ATS : 613 734 8265). Pour apporter des modifications à votre état matrimonial ou à votre adresse, ou pour obtenir un *Formulaire de déclaration relative au régime de retraite agréé*, communiquez avec AccèsRH au 1 877 807 9090.

Nous avons récemment affiché des sondages en ligne sur le site Web www.retraitecp.com afin de connaître votre opinion sur nos communications et notre site Web. Chaque sondage prend environ deux minutes à remplir. Si vous avez une minute de plus, répondez à notre nouveau sondage sur la page d'accueil.

En mai, vous avez reçu une carte réponse pour un sondage avec votre rapport annuel de 2008. Si vous avez un moment, veuillez la remplir et nous la retourner.

Vos commentaires sont importants et contribuent à l'amélioration des communications au sujet du Régime.

NOUVELLE FONCTION D'IMPRESSION

Il est maintenant plus facile d'imprimer des articles à partir du site Web www.retraitecp.com à l'aide de notre nouveau bouton d'impression. N'oubliez pas que les articles sur le site Web peuvent faire l'objet de modifications. Consultez donc le site pour vous assurer d'avoir l'information la plus récente.

The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.cpcpension.com/displaycontent.aspx?language>. The page title is "Bienvenue à votre régime de retraite". The main content area features a large heading "Bienvenue à votre régime de retraite" and a sub-heading "Avec plus de 80 000 participants, le régime de retraite de Postes Canada est l'un des plus importants régimes de pension à prestations déterminées offerts par un seul employeur au Canada." Below this is a "Liens rapides" section with links for "Calculer ma pension", "Je perds mon NIP", "Formulaire Désignation des bénéficiaires", "Votre relevé personnel de prestations de retraite", "PARLONS Régime de retraite encontact", "Planifier votre retraite", and "Un aperçu de la pension". A poll titled "Quand prévoyez-vous partir à la retraite?" is displayed with four radio button options: "Dans 0 à 5 ans", "Dans 6 à 10 ans", "Dans 11 à 15 ans", and "Dans 16 ans ou plus". A "Votez" button is visible. To the right of the poll is a section titled "Votre opinion compte" with the text "Veuillez prendre un moment pour compléter nos sondages." The left sidebar contains a navigation menu with categories like "Participants actifs", "Adhérer au régime de retraite", "Information générale du participant", "Événement de la vie - Qu'arrive-t-il", "Planifier pour la retraite", "Pensionnés", "Participants avec pension différée", "Survivants", "Formulaires et publications", "Investissements", "Gouvernance", "Calculer ma pension", and "FAQ". The right sidebar shows "Nouvelles récentes" with dates like "septembre 2009" and "juillet 2009". At the bottom, there is a "Commentaires sur le site Web" icon, the text "©Postes Canada", and "mise à jour: 9/10/2009 12:00:00 AM".

Conjoncture du marché

Au cours du deuxième trimestre de 2009, on a relevé une hausse en ce qui concerne les marchés des actions étant donné que les conditions du crédit et les perspectives économiques se sont quelque peu améliorées. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une hausse de 20,0 %. En ce qui a trait au dollar canadien, l'indice S&P 500 aux États-Unis a augmenté de 7,0 %, et l'indice EAEO, de 15,8 %. L'indice DEX Obligataire Universel a augmenté de 1,3 %, et la Banque du Canada a diminué son taux d'intérêt du jour au lendemain, qui est passé de 0,5 % à 0,25 %, dans l'espoir de relancer l'économie. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse (% de rendement).

CATÉGORIE D'ACTIF	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS)	2009 AVRIL À JUIN	2009 CA	2008 ANNÉE COMPLETE	2007 ANNÉE COMPLETE	2006 ANNÉE COMPLETE	2005 ANNÉE COMPLETE	2004 ANNÉE COMPLETE
Revenu fixe								
Encaisse et placements à court terme	46,8 \$	0,6 %	1,4 %	3,0 %	3,2 %	4,1 %	2,7 %	2,4 %
Obligations canadiennes	4 658,0	1,9 %	4,2 %	3,7 %	3,5 %	2,4 %	8,6 %	9,6 %
Actions								
Actions canadiennes	3 264,8	18,6 %	15,9 %	-32,0 %	9,0 %	18,9 %	25,2 %	15,6 %
Actions américaines	2 260,5	8,1 %	0,2 %	-21,6 %	-10,7 %	16,9 %	3,4 %	4,9 %
Actions internationales	1 578,7	18,6 %	4,9 %	-37,4 %	-5,1 %	28,4 %	13,2 %	13,3 %
Immobilier	563,7	0,1 %	-1,1 %	-1,5 %	16,8 %	24,8 %	17,2 %	—
Total du Régime de retraite agréé-	12 372,5 \$	9,45 %	6,58 %	-19,27 %	2,09 %	14,25 %	13,73 %	11,13 %
Point de référence-		9,83 %	5,89 %	-17,58 %	0,91 %	12,98 %	11,17 %	9,23 %

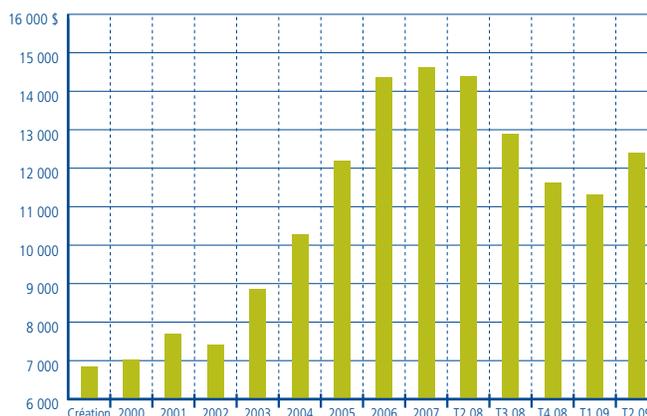
Points saillants des placements

- Pour le deuxième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 9,45 % par rapport au point de référence de 9,83 %. Jusqu'à présent, le rendement de la caisse de retraite est de 6,58 % par rapport au point de référence de 5,89 %.

- Au 30 juin 2009, la caisse avait un actif de 12 372,5 millions de dollars.

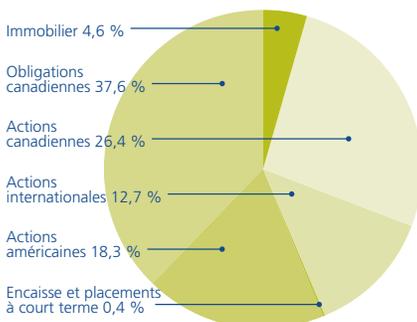
- La caisse a eu des rentrées nettes de 5,1 millions de dollars au cours du deuxième trimestre. Nous avons réduit l'encaisse et les placements à court terme de 11,5 millions de dollars et les biens immobiliers de 15,8 millions de dollars. Nous avons affecté 31,7 millions de dollars au compte de couverture de change et 3,4 millions aux fonds d'investissement privés, dont 2,4 millions provenaient d'actions américaines.

En millions de dollars



Points saillants de la composition de l'actif

COMPOSITION DE L'ACTIF



- Au 30 juin 2009, 62,0 % de l'actif a été affecté à des actions et à des biens immobiliers, ce qui se situe juste en dessous de la composition de l'actif visée (62,5 %). Les actions canadiennes représentaient 26,4 % du total, les actions américaines, 18,3 %, les actions internationales, 12,7 % et les biens immobiliers, 4,6 %.
- Un pourcentage de l'actif de 38,0 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 8,7 % d'obligations à rendement réel, 28,9 % d'obligations canadiennes et 0,4 % de placements de fonds liquides et de placements à court terme.

Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes
Rendement des placements pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2009

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes s'est classé au douzième rang dans le rapport sur les 100 meilleurs régimes de retraite de l'organisme Benefits Canada. Le rapport de Benefits Canada est basé sur les actifs des régimes de retraite à la fin de l'année et classe les régimes de retraite à prestations déterminées au Canada.

Résultats des élections du Conseil consultatif des pensions 2009



Le mandat de trois ans de deux représentants élus au Conseil consultatif des pensions (CCP) a pris fin cette année. Ainsi, deux élections distinctes ont eu lieu en 2009 afin d'élire les représentants de deux groupes de participants au Régime.

Le CCP souhaite donc la bienvenue à M. John Polak, le candidat élu qui représente maintenant le groupe des participants cadres et exempts.

Félicitations également à M^{me} Micki McCune, qui a été réélue pour un troisième mandat consécutif à titre de représentante du groupe des participants actifs.

Veillez consulter le site Web www.retraitescp.com à la rubrique Nouvelles récentes pour découvrir des faits intéressants au sujet du procédé de dépouillement des bulletins de vote, de l'importance de votre formulaire *Déclaration de l'électeur* et de la tenue d'un scrutin secret.

Vos questions

Cette zone est réservée à la FAQ. Nous répondrons à une ou à deux questions qui, selon nous, devraient intéresser la plupart des gens. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Q. Je reçois mes prestations de raccordement pour combien de temps après ma retraite ?

R. Vous recevrez vos prestations de raccordement à compter de la date de votre retraite jusqu'à votre 65^e anniversaire, à votre décès ou au début de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ), selon la première de ces éventualités.

Aucun changement au taux de cotisation de l'employé en 2010

Il n'y aura aucun changement au taux de cotisation de l'employé en 2010. Les employés continueront à cotiser

- 5,7 % des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence du MGAP de 2010;
- et 9,2 % des gains ouvrant droit à pension excédant le MGAP de 2010.

Le MGAP (maximum des gains annuels ouvrant droit à pension) est une limite des gains fixée par le gouvernement chaque année pour déterminer les taux de cotisation au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec. Le montant du MGAP de 2010 est 47 200 \$.

Vœux des Fêtes

Nous vous souhaitons, à vous et à votre famille, une saine et heureuse période des Fêtes.

Nous apprécions vos réflexions. Si vous avez des commentaires ou des sujets que vous aimeriez voir abordés, veuillez communiquer avec :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

Courriel : pension.services@postescanada.ca



Parlons régime de retraite est imprimé sur du papier Enviro 100 Print de Rolland (160M texte), qui contient 100 % de fibres recyclées après consommation. Ce papier est fabriqué à partir d'énergie biogaz, il est certifié Choix environnemental et FSC Recyclé de plus il a été fait à partir d'une pâte blanchie sans chlore. En utilisant ce papier plutôt que du papier vierge, nous avons sauvé environ 19 arbres.